



# CHARTRE sur le HANDICAP

## ■ PRÉAMBULE

La prise en compte du handicap au travail est un principe fondamental qui ne doit pas être seulement reconnu légalement. Le GIP FTLV met ce principe en œuvre dans le cadre de ses missions et de ses prestations.

## ■ ENGAGEMENTS

### 1- Respect et promotion des droits

Promouvoir et respecter les droits des personnes handicapées en sensibilisant et en combattant la stigmatisation et les stéréotypes auxquels sont confrontées les personnes handicapées.

### 2- Non-discrimination

Élaborer des politiques et des pratiques qui protègent les personnes handicapées contre tous les types de discrimination, au travers de l'accompagnement d'un référent handicap.

### 3- Égalité de traitement et de chances

Promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour les personnes handicapées en prévoyant des aménagements raisonnables dans le processus de recrutement, en cours d'emploi, en apprentissage, en formation, en maintien d'emploi, en développement de carrière et dans d'autres conditions d'emploi pertinentes.

### 4- Accessibilité

Rendre progressivement les locaux du GIP FTLV et la communication au personnel accessibles aux employés actuels du GIP FTLV en situation de handicap.

### 5- Maintien de l'emploi

Prendre les mesures appropriées pour permettre aux employés actuels du GIP FTLV qui acquièrent un handicap de conserver leur emploi ou d'y retourner.

### 6- Confidentialité

Respecter la confidentialité des renseignements personnels concernant le handicap.

### 7- Attention à tous les types de handicaps

Tenir compte des besoins des personnes handicapées qui éprouvent des difficultés particulières quel que soit le type de handicap, y compris les personnes ayant des déficiences intellectuelles et psychosociales.

### 8- Collaboration

Promouvoir l'emploi des personnes handicapées auprès des partenaires et collaborer avec les réseaux d'employeurs et d'entreprises sur le handicap ainsi qu'avec les organisations qui travaillent à faire progresser les droits des personnes handicapées.

### 9- Évaluation

Examiner régulièrement les politiques et les pratiques d'inclusion des personnes handicapées du GIP FTLV pour s'assurer de leur efficacité.

### 10- Partage des connaissances

Rendre compte des efforts déployés pour promouvoir l'emploi des personnes handicapées auprès de toutes les parties prenantes concernées et partager des informations et des expériences avec les membres du Réseau.

